



Syndicat National
de l'Assistance Aéroportuaire

SNAA FLASH INFO

16.06.17-14H30 - S1- s2 – siège-Réunion

Nous apprenons ce jour au Tribunal d'Instance, lors de l'audience de contestation des élections de SERVAIR 2, que la CGT UL via mr GONCALVES, a déposé en Référé au Tribunal de Grande Instance de Bobigny, la contestation en annulation de la convention collective actuelle de SERVAIR SA, pour avoir la CCNTA comme pour nos filiales....

ACTE KAMIKAZE DE GONCALVES et de l'UL CGT !!! QUI PART CETTE ACTION RISQUE DE FAIRE PERDRE TOUS LES ACCORDS EN PLACE ACTUELLEMENT DEPUIS 1974 COMME L'ACCORD SUR :

LES 13MOIS-14 MOIS -GP-35Heures- CANTINE GRATUITE ETC...

QUI LE MANIPULE ???

LA DIRECTION ?? ET QUE CHERCHE T IL A FAIRE ???

LA COVENTION COLLECTIVE ACTUELLE A PERMIS A TOUS D'AVOIR CE QUE LES SYNDICATS DONT L'UNSA ONT NEGOCIÉ ET OBTENU ET DONT LA CGT A TOUJOURS COMBATU ET AUJOURD'HUI VEUX FAIRE PERDRE PAR UNE DENONCIATION DE LA CONVENTION EN APPLICATION ET SON REMPLACEMENT PAR LA Convention Collective National des Transports Aériens –Personnel au Sol, comme nos filiales ; OAT-PAC, ETC....

DANS QUEL BUT EST FAITE CETTE DEMARCHE ??QUI A QUELQUE CHOSE A GAGNER ??

A PART LA DIRECTION ??

ATTENTION SALAIRES DE SERVAIR SA, L'ACTION KAMIKAZE DE LA CGT NOUS FERA TOUT PERDRE !!

POURQUOI ???

L'unsa ne laissera pas faire et détruire tout ce que nous avons obtenu pour vous !!

Syndicat National de l'Assistance Aéroportuaire
BP 13672 • 95725 ROISSY CDG Cedex
Tél. : 01 48 62 97 20 • Fax : 01 74 25 95 24 • E-mail : simsf.unsa@yahoo.fr